

Réunion du 2 décembre 2019

Objet : avenant à la convention de financement
avec le CD27

En 2016, le Département de l'Eure et le SMO Eure Normandie Numérique ont signé une convention de financement pluriannuelle d'investissement ayant pour objet de fixer les modalités de financement par le Département des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Eure Normandie Numérique pour mener à bien les objectifs d'aménagement numérique du territoire eurois.

Le calendrier de versement des subventions doit être actualisé au vu de l'avancement effectif du déploiement sur le territoire eurois. Cet avenant permet également de mettre à jour le montant prévisionnel de la dépense d'investissement ainsi que le calendrier.

Les modalités de versement étaient établies de la manière suivante (en M€) :

2014 - 2015	2016	2017	2018	2019	2020
3,54	5	10	10	5	1,19

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter le versement suivant :

2014 - 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
3,54	5	10	10	5	0,40	0,40	0,39

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Délibération n°2019-039

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 2 décembre 2019

objet : avenant à la convention de financement
avec le CD27

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération 2016-031 du 9 décembre 2016 autorisant le Président à signer la convention de financement pluriannuelle avec le Conseil Départemental de l'Eure ;

Vu la convention de financement signée entre le syndicat et le Département de l'Eure le 9 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité d'actualisation des modalités de versement de la subvention d'investissement allouée au bénéfice du syndicat compte tenu de l'avancement effectif des travaux relatif au déploiement du réseau Haut et Très Haut Débit ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 2 décembre 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'avenant à la convention de financement avec Conseil départemental ;

- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 20
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 2 décembre 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

